

Didier Halter
Directeur

COVID 19 : conséquences pour les participants.tes à nos formations. Il est important de prendre connaissance de ceci

Afin de permettre la reprise des formations en présentiel, l'OPF a établi un concept de protection conformément aux instructions OFSP et aux recommandations de la FSEA. Ce concept comprend un certain nombre d'obligations et de demandes pour les participants.tes aux formations OPF :

L'attention des participants est particulièrement attirée sur le fait que

- **Les personnes qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation aux cours.**
- **Les participants qui ont manifestement été affectés par le coronavirus ne sont pas autorisés à participer à une formation complémentaire avant deux semaines après que la maladie ait été vaincue.**

Il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance COVID de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre.

Les participants aux formations s'engagent au moment de leur inscription à signaler au formateur.trice responsable de la présence chez eux.elles de symptômes de la maladie dans les 14 jours qui suivent la fin de la formation.

Vous pouvez prendre connaissance du [concept complet ici](#).



Office Protestant de la Formation
Fbg de l'Hôpital 24, CH - 2000 Neuchâtel (Suisse)
www.protestant-formation.ch

Didier Halter
Directeur